

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du Jeudi 25 Février 202 à 19 h 00 tenant lieu de procès-verbal

PRESENTS : Mme DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, GUILLON Jean-Claude, CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, DUPUIS Sandra, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

ABSENTS (excusés) : COULON Emilie

POUVOIRS : COULON Emilie donne pouvoir à Brigitte POUJAUD.

Le conseil municipal élit à l'unanimité Amanda CHANTON, secrétaire de séance auquel lui est adjoint la secrétaire de mairie Madame Sandrine LEGER.
Ouverture de la séance à 19 h 05.

Madame DRIEUX Sophie, maire, présidente de la séance présente l'ordre du jour et soumet ensuite au vote le procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2020 et l'ordre du jour de la réunion (**Affaire n° 2**) qui sont approuvés à l'unanimité.

Madame le maire demande si quelqu'un a des questions à ajouter en « questions diverses ».
Madame NARDOT demande un point sur le médecin et la vaccination.

AFFAIRES GENERALES :

1. Convention avec la SPA : enlèvement et garde des animaux – Année 2021

Madame DRIEUX présente la convention avec la SPA qui est à renouveler pour 2021, le montant de la redevance fourrière pour 2021 s'élève à 0, 63 €/habitant (pas d'augmentation depuis 2018). Elle la soumet au vote. Le renouvellement de la convention est approuvé à l'unanimité.

FINANCES :

1. **Demande de subvention pour l'entretien de l'alarme de l'église** : Madame DRIEUX rappelle aux membres présents que le trésor de l'église est protégé par un système d'alarme qui fait l'objet d'un entretien annuel par la Société SECURITAS Technologies de Couzeix pour un coût estimé en 2021 à 781, 74 euros HT ou 938, 08 euros TTC. Cette dépense pourrait être ainsi financée :

Subvention de l'Etat (50 % du HT) 390, 87 €

Fonds libre de la commune 547, 21 €

Elle demande au conseil municipal son avis. Le conseil municipal a approuvé le plan de financement proposé et a décidé de solliciter l'aide financière du ministère de la culture et de la communication à hauteur de 50 % du montant hors taxe de l'opération, soit 390, 87 €.

2. Demande de subvention Tech Ovin 2021,

Madame DRIEUX présente la demande subvention émanant de Tech Ovin dont la prochaine manifestation est prévue les 8 et 9 septembre 2021. L'association sollicite comme à chaque organisation, une subvention de la commune dont le montant s'élève à 90 €. Madame DRIEUX propose de subvention Tech Ovin, sa proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Approbation de devis et factures concernant les bâtiments communaux :

- a. Travaux sur bâtiment « écoles » (réparation soubassement). Jean-Luc CAMUS explique au conseil municipal que des infiltrations d'eau ont été constatées dans la salle de motricité, et que des travaux de réparation du soubassement du bâtiment sont à réaliser. Pour cela il demandé à l'entreprise BOUSSARDON Thierry d'établir un devis pour ces travaux. Le montant de ce devis s'élève à 837, 00 € HT soit 1 004, 40 € TTC. Jean-Luc CAMUS indique la nécessité de faire réaliser ces travaux et demande avis au conseil municipal. Le conseil municipal a autorisé le maire à signer le devis et à mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 21312, P0335.
- b. Réparation et nettoyage des gouttières de l'école : Jean-Luc CAMUS explique au conseil municipal que des fuites ont été constatées aux gouttières de l'école. En parallèle un nettoyage complet pourrait aussi être réalisé. L'entreprise Ludovic DUBOIS a établi un devis pour ces travaux dont le montant s'élève 1 280, 00 € HT soit 1 536, 00 € TTC. Il demande donc au conseil municipal de donner son avis. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis et à mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 21312, P0335 :
- c. Réparation des portails de l'école : Sophie DRIEUX explique aux membres présents que les portails de l'école fonctionnaient mal (problèmes d'ouverture et de fermeture). Vu l'urgence, ces travaux ont déjà été réalisés par l'entreprise F2C. Le montant de la facture s'élève à 450, 00 € HT soit 540, 00 € TTC. Elle demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 21312, P0335. Adopté à l'unanimité.
- d. Installation d'un éclairage extérieur à l'école. Sophie DRIEUX explique que l'accès à la garderie était rendu difficile cet hiver du fait de l'absence d'éclairage. Il a donc été fait installer en urgence des éclairages extérieurs, notamment afin de sécuriser l'accès par l'escalier. Le montant de la facture de l'entreprise SARL LARRAUD Stéphane s'élève à 666, 31 € HT soit 799, 57 € TTC. Madame DRIEUX Sophie demande alors l'avis du conseil municipal pour mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 21312, P0336. Adopté à l'unanimité.
- e. Achat d'un Kit de protection d'intervention électrique BS avec gants : Madame DRIEUX explique que suite à l'habilitation électrique de l'un des agents, il est nécessaire de le munir d'un kit de protection d'intervention électrique BS avec gants. L'entreprise MOS nous a établi un devis d'un montant de 283, 00 € HT soit 339, 60 € TTC. Elle demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le devis et à mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 2158, P0338. Adopté à l'unanimité.

1. Approbation de factures concernant le restaurant scolaire :

- a. Remplacement de pièces du lave-vaisselle du restaurant scolaire. Brigitte POUJAUD explique que la pompe de rinçage du lave-vaisselle du restaurant

scolaire a dû être remplacée en urgence au mois de janvier dernier. Le coût des réparations s'élève à 406, 93 € HT soit 488, 32 € TTC. Elle demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 21312, P0207. Adopté à l'unanimité.

- b. Renouvellement d'ustensiles de cuisine pour le restaurant scolaire. Brigitte POUJAUD explique au conseil municipal que les ustensiles de cuisine du restaurant scolaire datant de 2008 et étaient à renouveler. La société Comptoir de Bretagne nous a fourni l'ensemble de ces ustensiles pour un montant de 493, 10 € HT soit 591, 72 € TTC. Elle demande donc au conseil municipal d'autoriser le maire à mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 2188, P0337. Adopté à l'unanimité.

2. Approbation de devis concernant le service d'entretien de l'école :

a. Achat d'un aspirateur semi-industriel pour l'école : Madame Brigitte POUJAUD explique qu'il est nécessaire d'acquérir un aspirateur semi-industriel pour le ménage de l'école. Le montant du devis de MOS Bâtiment s'élève à 177, 00 € HT soit 212, 40 € TTC. Elle demande alors l'avis du conseil municipal pour autoriser le maire à signer le devis et pour mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 21312, P0335. Adopté à l'unanimité.

b. Achat d'un chariot de ménage : Madame POUJAUD Brigitte explique au conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de remplacer le chariot de ménage de l'école qui ne répond plus aux besoins par un chariot de ménage 110, livré avec caissette de rangement et sac à linge blanc et bleu. Le montant du devis de la SARL PROMANET s'élève à 207, 25 € HT soit 248, 70 € TTC. Elle demande ensuite l'avis du conseil municipal pour autoriser le maire à signer le devis et pour mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 2158, P0339. Adopté à l'unanimité.

3. Achat de matériel électoral :

Achat d'une urne et de 3 isoairs. Madame DRIEUX explique que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Les deux scrutins à deux tours seront donc concomitants, c'est pourquoi il s'avère nécessaire d'acquérir une urne supplémentaire ainsi que 3 isoairs (une partie du coût de l'urne sera subventionnée par l'état sur fourniture de la facture). Deux devis ont été demandés :

- Mos Bâtiment : (Urne : 163, 20 € TTC, Isoairs : 632, 40 € TTC – Total : 795, 60 € TTC)
- FABREGUE DUO : (Urne : 172, 87 € TTC, Isoairs : 787, 14 € TTC – Total : 960, 01 € TTC). Elle demande donc au conseil municipal de bien vouloir donner son et de l'autoriser à signer le devis et à mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 2158, P0331 :

- 4. Révision du loyer de deux logements communaux :** Madame CHANTON Amanda présente les propositions de révisions des loyers des logements « I » - 17 rue du Couvent et logement « C » de l'ancienne mairie. Cette revalorisation ne peut être au plus égale à + 1% (indice trimestre 4 de 2020/indice trimestre 4 de 2019, soit 130, 52/130, 26 = 1%)

* revalorisation à compter du 1er mars 2021 du loyer du Logement « I » du 17 rue du Couvent : $338,20 + 1\% = 341,58 \text{ €} + 15 \text{ €}$ (ménage des communs) : 356,58 €/mois.

* revalorisation à compter du 1er avril 2021 du loyer du Logement « C » de l'ancienne mairie : $101,01 + 1\% = 102,02 \text{ €} + 15 \text{ €}$ (ménage des communs) : 117,02 €/mois.

Elle demande donc au conseil municipal de bien vouloir donner son avis. Adopté à l'unanimité.

VOIRIE :

1. Approbation de devis :

- a. Purge de route communale au Bost : Damien BEAUBERT explique que des travaux de purge de la route communale du Bost sont à réaliser. L'entreprise SARL Didier COURCELLE a établi un devis. Son montant s'élève à 806,70 € HT soit 968,04 € TTC. Il demande ensuite l'avis du conseil municipal pour autoriser le maire à signer le devis et pour mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 2152, P0196. Adopté à l'unanimité.
- b. Création d'un fossé au Chiron : Damien BEAUBERT explique que des habitants du village ont alerté la municipalité sur le fait que l'eau de la route s'écoule chez eux. Un devis a été demandé à l'entreprise COURCELLE afin de créer un fossé. Son montant s'élève à 1 454,70 € HT soit 1 745,64 € TTC. Monsieur BEAUBERT demande au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le devis et de mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 2152, P019. Adopté à l'unanimité.
- c. Travaux de terrassement au village de Margot : Monsieur BEAUBERT explique que des travaux de terrassement pour l'arrachage et l'évacuation d'une racine ont été réalisés par l'entreprise SAS LOIZEAU lors des travaux de voirie sur la route communale de Margot. Le montant de la facture s'élève à 524,00 € HT soit 628,80 € TTC. Il demande donc l'avis du conseil municipal pour autoriser le maire à mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 2152, P0196. Adopté à l'unanimité.
- d. Mise à niveau des tampons de la rue des Fleurs : Sophie DRIEUX explique qu'un devis pour la mise à niveau des tampons rue du couvent a été demandé à la COLAS. Son montant s'élève à 1 560,00 € HT soit 1 872,00 € TTC. Elle demande ensuite au conseil municipal de donner son avis et de bien vouloir l'autoriser à signer ce devis et à mandater la facture en section d'investissement du BP communal à l'article 2152, P0196. Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES :

1. Fixation du taux de promotion d'avancement de grade : Madame DRIEUX explique que le Comité Technique lors de sa réunion, du 3 février dernier a émis un avis favorable au taux de promotion de 100% pour l'avancement au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe. Suite à cet avis, elle propose de fixer le taux de promotion à 100% pour l'avancement de grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe et demande au conseil municipal de bien vouloir donner son avis. Adopté à l'unanimité.
2. Création de l'emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe – Suppression de l'emploi de Rédacteur Territorial – Modification du Tableau des effectifs :

Madame DRIEUX explique que dans le cadre de la promotion interne après examen professionnel, 1 agent est promouvable au 1^{er} avril 2021 au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet. Elle propose donc au conseil municipal :

- de promouvoir cet agent à compter du 1^{er} avril 2021,
- de créer 1 emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe,
- de supprimer son ancien poste de Rédacteur territorial à temps complet.
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Et demande au conseil municipal de bien vouloir donner son avis. Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES.

Médecin : Nouvelle prise de contact avec Médinopia afin qu'il nous présente des médecins.

Vaccinations : un centre de vaccination de proximité va voir le jour prochainement pour les personnes de + de 75 ans. Une information pour la pré-inscription a été diffusée.

Salon de coiffure : des démarches et annonces ont été faites afin qu'un(e) coiffeuse s'installe

Ecole : Il est acté que la commune va perdre un poste à la rentrée, il n'y aura plus que 3 enseignants au lieu de 4. Un travail sur un projet commun avec plusieurs communes du secteur va débuter tenant compte du territoire.

Travaux boulangerie : les travaux touchent à leur fin, la réception du chantier aura lieu le 18 mars 2021. Il restera quelques petits travaux à réaliser par nos soins avant l'emménagement des boulangers prévu en juillet.

Rénovation d'une classe à l'école : des RDV sont pris avec des entreprises durant la première semaine de mars afin que des devis soient établis.

Projet de réaménagement de la station d'épuration de la Gare : le projet suite à la réunion avec l'Agence de l'eau, le département et la CCHLEM est abandonné. Une nouvelle réflexion sera à mener.

Projet d'aménagement de sécurité de la rue des Fleurs : il est pour l'instant à l'arrêt, en effet il faut réfléchir au remplacement des canalisations en fonte et trouver si un financement est possible.

La séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance,


Amanda CHANTON



Le Maire,


Sophie DRIEUX

